

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 septembre à 18 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancien bâtiment scolaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage du compte rendu : 22 septembre 2022

Présents :

Christine BERREZ - Laurent COURCENET - Isabelle BOURGEOIS - Raphaël JACQUES – Sophie MAIRE
- Patrick VIVERGE – Frédéric GUERINET – Roland VANDELLE

Absente excusée : Norbert BACKENSTRASS (procuration à M. VIVERGE)

Laurent COURCENET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2022

1. Décisions du Maire dans le cadre de ses pouvoirs propres
2. Bail Fréquence Plus + tarifs
3. Conventions mise à disposition des salles aux associations (ANTIGONE/PHOENIX) + tarifs
4. ONF : assiettes des coupes 2023
5. Questions diverses
 - Règlement du cimetière
 - Foot : Travaux dans les douches / éclairage plateforme
 - Reprise de la voirie du lotissement de M. LEMKAK
 - Végétalisation du city park
 - Mise en place d'un système de récupération de l'eau de pluie

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juin est approuvé à l'**unanimité**.

1) DECISIONS DU MAIRE dans le cadre de ses pouvoirs propres

M. le Maire présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

2) BAIL FREQUENCE PLUS + TARIFS

Le maire rappelle le bail signé avec Fréquence Plus en date du 9 avril 2004 concernant l'installation d'un pylône autoportant sur une partie de la parcelle AC 18.

Le bail est arrivé à échéance le 31 mars 2022. Il convient de le renouveler pour une durée de 9 ans.

Le montant du loyer sera fixé ultérieurement.

3) CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS + TARIFS

Suite à la demande d'occupation de la salle de réception par des associations, il est décidé de facturer :

- 6 € la demi-journée pour la salle de réception
- 30 € la demi-journée pour la salle des fêtes

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés.

4) ONF : Assiettes des coupes 2023

Le maire présente la délibération à prendre concernant l'assiette des coupes pour l'année 2023.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'assiette des coupes présentée.

5) QUESTIONS DIVERSES

a) Règlement du cimetière

Le règlement est validé à l'unanimité.

b) Foot : travaux dans les douches / éclairage de la plateforme

- Travaux dans les douches : le devis étant trop élevé, les douches ne seront pas refaites. Le carrelage dans le vestiaire de l'arbitre sera repris
- Eclairage de la plateforme : reporté vu l'absence de devis. Il est signalé que le foyer rural n'en voit pas l'utilité vu la faible fréquentation du lieu en nocturne.

c) Reprise de la voirie du lotissement de M. LEMKAK

M. LEMKAK doit nous envoyer une proposition de convention qui sera présentée au prochain conseil municipal.

d) Végétalisation du city park

Reporté au prochain conseil municipal. L'un des devis manque de précision.

e) Mise en place d'un système de récupération de l'eau de pluie

Les débats n'ont pas permis de prendre position.

La séance est levée par le maire à 20h.

Le Maire,
Patrick VIVERGE

